



ASSURANCE RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

PARCE QUE
CHAQUE CLIENT
EST UNIQUE, IL
FAUT UN ASSUREUR
QUI SACHE FAIRE
LA DIFFÉRENCE



Pourquoi choisir AIG?

La réglementation en matière de protection de l'environnement fait évoluer les enjeux liés aux risques de pollution. Suite à l'adoption de la Directive européenne sur la Responsabilité Environnementale, transposée en droit français (Loi LRE du 1er août 2008) et à l'introduction du Préjudice Ecologique dans le Code Civil (08/08/2016), les entreprises sont tenues responsables de dommages causés aux tiers, à l'écosystème et aux services écologiques associés du fait de leurs activités.

L'Assurance Responsabilités Environnementales est la solution pour couvrir grâce à un seul contrat toutes les expositions environnementales de l'entreprise.

Récapitulatif

- Un chiffre d'affaires consolidé jusqu'à 80 millions d'euros
- Jusqu'à 5 sites
- Une solution complète avec des montants de garantie, de prime et de franchise adaptés

Les avantages pour votre entreprise

- 1 Une marque de confiance**
 - La solidité financière du Groupe AIG.
 - Une expérience de plus de 70 ans sur le marché français et de près de 20 ans sur le segment des PME.
 - L'équipe de souscription la plus importante et spécialisée en responsabilités environnementales en Europe Continentale
 - Une connaissance des risques auxquels sont confrontées les entreprises, permettant de proposer des solutions innovantes.
- 2 Une solution complète:**
 - Le contrat Responsabilités Environnementales est la solution pour couvrir au mieux tous les risques environnementaux auxquels les entreprises sont exposées.
 - Une réponse sur mesure avec des montants de garantie, de prime et de franchises adaptés aux PME
 - Un service gratuit d'assistance Allo Info Juridique
- 3 Une gestion des sinistres réactive :**
 - AIG dispose de l'un des plus grandes équipes de gestion des sinistres du marché français reconnue pour sa technicité et sa réactivité.



ASSURANCE RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

Que couvrons-nous?

L'Assurance Responsabilités Environnementales propose une garantie responsabilité civile personnelle ou solidaire du dirigeant.

Il couvre également :

- Les dommages à la biodiversité, aux espèces naturelles et habitats protégés
- La pollution soudaine et accidentelle subie par des tiers
- Les frais de dépollution suite à un incendie
- Les frais de prévention et d'urgence
- Les frais de dépollution des sites de l'assuré
- La pollution graduelle

Nos appétits de souscription

Notre contrat Responsabilités Environnementales permet d'assurer de nombreuses activités parmi les catégories suivantes :

	Activités industrielles (Fabrication),		Activités de commerce,
	Activités agricoles,		Activités de formation,
	Activités de l'artisanat,		Activités de services,
	Activités de beauté et bien-être,		Activités de vente en gros et de négoce, ...
	Activités de bureaux,		

3 choses à retenir à propos de l'Assurance Responsabilités Environnementales d'AIG

- 1 Une solution d'assurance complète pour couvrir toutes les expositions environnementales des entreprises.
- 2 Une grande expertise en matière de souscription et de gestion des sinistres
- 3 Une connaissance pointue du marché des PME et des plateformes digitales

Cette offre vous intéresse et vous souhaitez en savoir davantage ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur commercial habituel.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com. AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone: +33 1.49.02.42.22 - Facsimile: +33 1.49.02.44.04.